

Jean-Paul LECOQ
Député de Seine Maritime
55 rue de la République
76600 LE HAVRE

Philippe TABAROT
MINISTRE EN CHARGE DES TRANSPORTS
Hôtel de Roquelaure
246 Boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Objet : *Relai de sollicitation de rendez-vous*

Monsieur le ministre,

Comme vous le savez, l'abrogation du décret du 23 octobre 2023 entraînant le rétablissement de la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur a provoqué une forte opposition parmi les motards.

Cette décision d'abrogation par le gouvernement d'alors faisait suite à la directive européenne 2014/45/UE, pourtant celle-ci n'était pas obligatoire. En effet, ainsi qu'en atteste la synthèse officielle de ladite directive, « Les véhicules à deux ou trois roues (catégorie L) dotés d'un moteur à combustion de plus de 125 cm³ seront contrôlés à compter de 2022 **à moins que les statistiques de sécurité routière des 5 années précédentes n'indiquent que le même niveau de sécurité routière pourrait être atteint par d'autres moyens.** »

Ainsi, l'obligation de contrôle technique pour les motos a suscité une réelle incompréhension de la part des motards. Pour cette raison, plusieurs de leurs organisations comme la FFMC a fait état de sa volonté constructive de travailler avec vos services à la mise en place de mesures alternatives.

Or j'apprends que malgré leurs différentes relances, les dirigeants de la FPMC, association reconnue et très active notamment au Havre et sur sa région, dans ma circonscription, seraient toujours en attente d'être reçus.

Aussi, je me permets d'insister auprès de vous afin qu'ils puissent obtenir un entretien dans les meilleurs délais.

Persuadé de pouvoir compter sur votre diligence, veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Paul LECOQ', with a stylized flourish extending from the end.

Jean-Paul LECOQ
Député de Seine Maritime